

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2023

Le Maire ouvre la séance à 18h34.

<u>Membres présents</u>: Lénaïc BLANDIN, Jean-François PERROT, Benoît CHELVEDER, Elodie CORNEC, Eléonore LE GUEN, Emmanuelle APPERE, Serge MILET, Rachel SEHEDIC, Stéphane GUEVEL, Josiane LE BIHAN, Claire BURGAUD, Johan TOUVRON, Valérie FAVÉ, Stéphanie LAOT, Jean-Frédéric GUEN,

Absents excusés ayant donné procuration : Yveline BODILIS Laurence FORTIN

Rodolphe GAGNEPAIN Vincent LE VIOL

Secrétaire de séance : Elodie CORNEC

M. le Maire ouvre la séance du conseil municipal en proposant à l'assemblée d'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 6 février 2023. Valérie Favé s'interroge sur le montant de la CAF, si c'est la CAF net ou la CAF investissement, des précisions seront apportées ultérieurement par M. Perrot.

Il est approuvé à 15 voix pour et 4 abstentions.

M. le Maire introduit la séance en faisant le point sur les travaux en cours. Concernant les travaux du bas bourg, avec la consultation qui vient de s'achever et l'analyse des offres va être réalisée dans les jours à venir. Il enchaîne avec le cabinet médical et la réception du chantier qui aura lieu dans la semaine. Une fois cette étape passée il y aura 3 cabinets plus 1 salle d'attente, la signature d'un bail avec les médecins et leur installation dans les locaux sera effective début mai.

1 – Affectation des résultats

Le Maire propose l'affectation suivante des résultats, la section de fonctionnement dégage un excédent de 309 483,18 € qui sera reparti en recettes d'investissement, au compte 1068 « réserves » et la section d'investissement dégage un excédent de 726 079,79 € qui sera reporté. Pas de questions.

Après délibération, le conseil municipal décide d'approuver à 15 voix pour et 4 abstentions l'affectation des résultats telle que présentée.

2 - Vote des taux d'imposition 2023

Le Maire propose au Conseil de maintenir les taux votés en 2022, soit 39,47 % pour la taxe foncière (bâti), 29,52 % pour la taxe foncière (non bâti) et 13,54% pour la taxe d'habitation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le vote des taux de contribution directe 2023.

3 - Vote du budget principal 2023

Le Maire présente le budget, concernant la section fonctionnement il indique qu'il n'y a rien de particulier et qu'à la section investissement on peut remarquer qu'il est important car de nombreux projet sont en cours ce qui est normal à mi-mandat, l'année prochaine le budget sera plus « classique ». Il laisse la parole à Jean-François Perrot.

Jean François Perrot détaille le budget chapitre par chapitre, il indique que parfois des ouvertures de crédit sont faites mais les dépenses ne sont pas toujours réalisées.

On note une augmentation de $15\,000^{\rm c}$ pour le chapitre 0, charges à caractère général, qui s'explique par l'augmentation conséquente des coûts d'énergie. Avec le changement d'opérateur cette année, le délai pour obtenir les factures est long mais on sait déjà que le prix sera multiplié par deux cette année. Avec les travaux entrepris à Roch Morvan, il est probable que la consommation d'énergie baissera. Par ailleurs, l'augmentation du point d'indice pour les fonctionnaires est prise en compte dans le budget concernant les charges de personnel.

Le Maire intervient en précisant qu'en 2020 lorsque l'éclairage public avait été réduit, la facture d'énergie avait baissée. Cependant, il faut conserver le minimum vital pour les agents et services, on doit trouver le bon curseur.

Jean-François Perrot reprend, l'explication des dépenses de fonctionnement puis poursuit avec les recettes de fonctionnement.

Il est attendu des remboursements de la part de la CAPLD en matière de voirie notamment.

Une ligne change : celle de la DMTO. Cette somme est perçue par la commune sur les ventes de biens immobiliers. Le marché immobilier a été très dynamique ces dernières années mais cette situation est conjoncturelle. Il est nécessaire de rester prudent concernant la prévision de cette recette.

Le mécanisme de la taxe foncière évolue, l'assiette des taux est revalorisée par rapport à l'année précédente en lien avec l'inflation. Le taux reste inchangé mais la recette augmente liée à la dynamique des bases.

Valérie Favé intervient en indiquant que c'est la dernière année que le CEJ est perçu par la commune sous cette forme car une nouvelle convention est mise en œuvre à partir de 2024.

Serge Milet lui répond que c'est en discussion. Mais pour le moment les modalités de mise en œuvre restent à préciser. Ce serait les services/opérateurs qui recevraient directement la

subvention. Un échange a eu lieu avec la directrice de la MPT pour revoir la facture mais que pour l'instant c'est trop tôt car il n'y a pas suffisamment de lisibilité sur l'année prochaine.

Jean-François Perrot poursuit avec la section investissement. Un excédent conséquent est constaté car des emprunts ont été contracté à des taux plus attractifs et fixes au mois d'octobre.

L'opération bas bourg mobilise une part importante du budget, il est espéré une signature des marchés à tarif raisonnable. Lorsque l'analyse des offres sera faite, il sera possible de voir si l'estimation du maitre-d 'œuvre a été juste mais il n'est pas facile d'anticiper les offres des entreprises dans le contexte actuel.

Le Maire remercie les services pour le travail important qui a été fait et qui permet d'obtenir un tel niveau de subvention. L'objectif était de 50% du montant des travaux mais on est bien audessus de cet objectif.

Jean-François Perrot indique que l'opération concerne la tranche ferme du bas bourg c'est-à-dire qui s'arrête à la Crêperie/Kerlys.

Concernant le cabinet médical, l'opération est presque finie. Ces travaux ont vocation à s'autofinancer après la première année d'occupation puisque les médecins paieront un loyer.

La salle de sport, est une salle multisports et non seulement une salle de tennis. Le sol est impraticable donc il est nécessaire de le refaire. L'enveloppe du bâtiment aurait également pu faire l'objet d'une rénovation mais au regard du coût très élevé, ces travaux n'ont pas été priorisés. Seuls le sol et les vestiaires seront refaits ainsi que le passage en led pour l'éclairage.

Concernant la mairie, il reste quelques menus travaux à réaliser.

Le complexe Roch Morvan, le chantier est sur la fin. Le ravalement a été inscrit au budget cette année et devra être réalisé sur la période estivale. Le cas échéant, ce sera reporté à l'année suivante.

Une démarche de diagnostic des ponts de la commune est urgente à mener. Ce travail a été réalisé il y a de nombreuses années mais sans programme d'entretien mis en place ensuite. Cet audit est à refaire afin de connaître les travaux à mener dans les années à venir pour sécuriser ces ouvrages.

Des opérations foncières ont été réalisées ce qui entraine des dépenses et un emprunt. Cet investissement fera l'objet de recettes dans les années à venir.

Informatique, la mise en place de pare feux sur les postes de la mairie est en cours de réflexion. L'achat d'un véhicule est inscrit au budget par précaution. Des travaux de voirie sont prévus à Pont Christ et Kermaré.

Le sentier de l'Elorn doit être terminé avant l'été.

Jean-François Perrot clos cette présentation du budget en indiquant que la commune aura un niveau de dette en 2025 semblable à celui de 2020. Cela permettre de laisser à l'équipe qui arrivera en 2026 une situation financière similaire à celle que l'équipe majoritaire a trouvé en 2020 avec de très nombreux projets réalisés entre temps.

Valérie Favé, demande concernant l'enfouissement des réseaux si cela ne peut pas être davantage subventionné.

Jean-François Perrot, lui répond que non. Le montant indiqué est le reste à charge de la commune une fois la part du SDEF déduite. La CAPLD prendra en charge les réseaux télécoms.

Valérie Favé indique que ce budget intègre des projets prévus par la majorité précédente. Les recettes sont à la hauteur, les subventions sont à la hauteur du projet et on ne peut que s'en satisfaire. Pour d'autre projets, le groupe minoritaire n'y est pas favorable : la salle de sport, l'achat du local à Kerhuel.

Lors du mandat précédent, la commune était dans une phase de désendettement. Actuellement, l'endettement permet de mener les projets et d'investir. Ce qui est jugé normal.

Mr Fayoll a rappelé qu'il fallait faire attention à la capacité à rembourser notre dette. Par rapport à d'autre communes, La Roche Maurice a une difficulté à dégager une caf importante, c'est une situation structurelle.

Le groupe minoritaire trouve que ce sont des projets ambitieux mais qu'il n'y a pas assez de priorisation et que cela risque de mettre en difficulté la commune, la commune n'a pas les moyens de tout faire.

Question posée Valerie Favé : Quelles actions envisagez-vous pour développer la capacité d'autofinancement de la commune ? Avec une baisse de la dette en 2030 seulement.

Jean-François Perrot « indique que c'est faux car les charges baissent à partir de 2025 »

Jean-François Perrot « comment vous voulez faire pour financer les urgences ? »

Valerie Favé « aller vers des projets qui sont subventionnés comme le bas bourg »

Emmanuelle Appéré « estime qu'on ne peut pas laisser le bâtiment se dégrader en évoquant la salle de sport »

Jean-Francois Perrot « estime que des travaux auraient pu être engagés dans la mandature précédente.»

Lénaïc.Blandin « Si on prend en compte les recettes et les dépenses. De nombreuses dépenses sont faites mais de nombreuses recettes sont également mobilisées, les subventions sur les différents projets sont importantes. »

Le cabinet médical devient rentable dans 6 ans, c'est économiquement très intéressant.

Concernant le terrain à Kerhuel, dans 10 ans l'achat sera remboursé. Par ailleurs, il permettra de loger les services techniques et libérer un espace public en plein bourg.

Ces deux projets seront générateurs de revenus dans 6 et 10 ans.

Le maire souhaite que le résonnement soit également sur le service rendu aux habitants et les bénéficiaires de ces projets. La rénovation de la mairie, l'aire de jeux pour enfants, la convention avec la MPT de Landerneau... ce sont d'abord et avant tout des services à la population. L'enjeu de la majorité est la bonne gestion des deniers publics tout en offrant un service public de qualité qui répondent aux besoins de la population.

L'indicateur de notre capacité de remboursement de la dette est à 5 ou 6 ans. Le seuil d'alerte est à 7 ans. Il est nécessaire de faire attention mais tous ces projets énumérés rentrent dans cette logique de maitrise de nos dépenses. Nous savions que nous n'avions pas beaucoup de marge de manœuvre. En 2024/2025, il n'y aura pas de nouveaux projets.

C'est la différence entre un mandat d'attente et un mandat d'action.

V.Favé « quand vous êtes arrivés il y avait de la trésorerie car on a fait ce qui fallait. La caf était à 5.5 avant tous ces investissements. »

J-F.Perrot « vous aviez 600 000[€] à la fin du mandat et vous n'avez rien fait pour les bâtiments. »

V.Favé « il fallait lancer des études »

L.Blandin « lancer des études en fin de mandat est incohérent »

Eléonore Le Guen « quelles sont les priorités que la minorité propose ? »

V.Favé « j'avais listé les projets soutenus par la minorité : le bas bourg, la salle Roch Morvan. La minorité était contre le prix de l'aire de jeux, le cabinet médical, la salle de sport, le bâtiment à Kerhuel. Les projets auraient dû être plus étalés dans le temps ».

Lénaïc Blandin précise que, si l'objectif de l'opposition était à terme de fermer cette salle, celui de la municipalité est bien de l'ouvrir et de proposer aux clubs, aux associations, aux enfants de l'école et de l'ALSH un équipement sportif de qualité.

Le Maire, a une nouvelle fois remercié les équipes, des agents et des élus de la majorité pour leur implication dans les projets communaux, propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide par 15 voix pour et 4 voix contre d'adopter le budget primitif 2023.

4 – Renouvellement de la convention d'assistance technique dans le domaine de la voirie et des infrastructures aux communes ou syndicats du territoire - Programme 2023

Le Maire informe que la convention d'assistance technique dans le domaine de la voirie et des infrastructures aux communes ou syndicats du territoire passée avec la Communauté d'Agglomération du pays de Landerneau-Daoulas (CAPLD) doit être renouvelée. Dans le cadre de la réalisation de travaux de voirie envisagés sur le territoire communal, il est proposé de la reconduire pour l'année 2023 pour la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage suivante :

Préparation d'un programme de travaux d'entretien et/ou de gros entretien de voirie assuré directement par les services communautaires, y compris une journée de suivi de travaux.

E.Appéré précise que c'était M. Grall qui était l'interlocuteur sur ce dossier et qu'à présent c'est Johnathan Liziard, habitant également de La Roche Maurice.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler la convention avec la CAPLD pour l'assistance technique dans le domaine de la voirie et des infrastructures aux communes.

5 – Vote des subventions aux associations

Le Maire laisse la parole à Rachel Séhédic.

Le montant des subventions accordées en 2023 est de 15 270€.

Il y a une baisse du montant total des subventions car deux associations n'ont rien demandé et deux associations ont moins demandé que l'année précédente.

Après délibération, le conseil municipal décide par 18 voix pour le versement des subventions aux associations.

6 - Convention de partenariat avec la Maison Pour Tous Centre Social de Landerneau

Le Maire est très satisfait de pouvoir présenter cette délibération, c'est une attente importante de la part des jeunes de la commune.

La commune de La Roche Maurice souhaite engager un partenariat avec la Maison Pour Tous/Centre Social de Landerneau (MPT/CT) sur le volet de l'animation jeunesse.

Le partenariat concerne le territoire prenant en compte Landerneau, Pencran, Plouédern, Trémaouézan, Saint Urbain et La Roche Maurice.

Le Maire laisse la parole à Serge Milet.

Serge Milet, indique qu'un important travail a été réalisé en amont avec la jeunesse. Plusieurs solutions ont été étudiées : soit embaucher quelqu'un mais cela coûte plus cher, soit aller vers le CIPP de Ploudiry ou se tourner vers la MPT de Landerneau. Cette dernière est la plus pertinente en terme de coût et de logique territoriale, les enfants allant au collège/lycée à Landerneau pour la plupart d'entre eux. C'est un projet en construction qui réunira des comités de pilotage dont les jeunes feront partie (une réunion au minimum une fois par an).

C'est à destination des 11-25 ans.

Le démarrage est prévu courant juillet.

V.Favé « c'est une nouvelle offre ? »

S.Milet « non c'est un dispositif existant »

V.Favé « toutes les communes paient la même somme ? »

S.Milet « oui c'est un forfait »

J-F.Perrot « peut-être qu'il peut y avoir une baisse, une révision du tarif avec la convention territoriale de gestion »

S.Milet « le partenariat sera effectif dès juillet, une fête sera organisé à La Roche Maurice »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

D'autoriser Monsieur le maire à signer la convention de partenariat et d'appliquer les droit et obligations qui en découlent.

Fin de séance à 20h38.

Lénaïc Rlandin, Maire

Elodie Cornec, secrétaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 03 AVRIL 2023

L'an Deux Mille vingt-trois, le lundi trois avril à dix-huit heures trente minutes les membres du conseil municipal de la commune de La Roche-Maurice se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. Lénaïc Blandin, Maire, convoqués légalement conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

<u>Membres présents</u>: Lénaïc BLANDIN, Jean-François PERROT, Emmanuelle APPERE, Serge MILET, Rachel SEHEDIC, Benoît CHELVEDER, Elodie CORNEC, Stéphane GUEVEL, Josiane LE BIHAN, Eléonore LE GUEN, Claire BURGAUD, Johan TOUVRON, Jean-Frédéric GUEN, Valérie FAVE, Stéphanie LAOT.

Absents excusés avant donné procuration :

Yveline BODILIS, Rodolphe GAGNEPAIN, Vincent LE VIOL, Laurence FORTIN.

En exercice: 19

Secrétaire de séance : Elodie CORNEC

Membres du Conseil: 19

Présents: 15

Ont pris part à la délibération : 19

Pour: 15 Contre:

Abstention: 4

Date de convocation: 28 mars 2023

DEL 09-2023 : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 SUR LE BUDGET 2023

Le maire rappelle au conseil municipal les résultats de l'exercice 2022 : la section de fonctionnement dégage un excédent de 309 483,18 € et la section d'investissement dégage un excédent de financement de 726 079,71 €.

Il est proposé d'affecter les résultats sur le budget 2023 comme suit :

- 726 079,71 € en excédent d'investissement qui sera reporté.
- 309 483,18 € en excédent de fonctionnement qui sera réparti en recettes d'investissement, au compte 1068 « réserves ».

Après délibération, le conseil municipal décide d'approuver à 15 voix pour et 4 abstentions l'affectation des résultats telle que présentée.

Pour extrait conforme, Le Maire, Lépaïc BLANDIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 03 AVRIL 2023

L'an Deux Mille vingt-trois, le lundi trois avril à dix-huit heures trente minutes les membres du conseil municipal de la commune de La Roche-Maurice se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. Lénaïc Blandin, Maire, légalement convoqués conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

<u>Membres présents</u>: Lénaïc BLANDIN, Jean-François PERROT, Emmanuelle APPERE, Serge MILET, Rachel SEHEDIC, Benoît CHELVEDER, Elodie CORNEC, Stéphane GUEVEL, Josiane LE BIHAN, Eléonore LE GUEN, Claire BURGAUD, Johan TOUVRON, Jean-Frédéric GUEN, Valérie FAVE, Stéphanie LAOT.

Absents excusés ayant donné procuration :

Yveline BODILIS, Rodolphe GAGNEPAIN, Vincent LE VIOL, Laurence FORTIN.

En exercice: 19

Secrétaire de séance : Elodie CORNEC

Membres du Conseil: 19

Présents: 15

Ont pris part à la délibération : 19

Pour: 19 Contre:

Abstention:

Date de convocation: 28/03/2023

DEL 10-2023: VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTION DIRECTE 2023

Conformément aux dispositions de l'article 1636B sexies du code général des impôts, les conseils municipaux votent chaque année les taux de la fiscalité directe locale.

Dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2023, le Maire propose de maintenir les taux votés en 2022 :

- Taxe foncière (bâti): 39,47 %

- Taxe foncière (non bâti): 29.52 %

- Taxe habitation: 13,74 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le vote des taux de contribution directe 2023.

Pour extrait conforme, Le Maire, Lenare BLANDIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 03 AVRIL 2023

L'an Deux Mille vingt-trois, le lundi trois avril à dix-huit heures trente minutes les membres du conseil municipal de la commune de La Roche-Maurice se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. Lénaïc Blandin, Maire, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

<u>Membres présents</u>: Lénaïc BLANDIN, Jean-François PERROT, Emmanuelle APPERE, Serge MILET, Rachel SEHEDIC, Benoît CHELVEDER, Elodie CORNEC, Stéphane GUEVEL, Josiane LE BIHAN, Eléonore LE GUEN, Claire BURGAUD, Johan TOUVRON, Jean-Frédéric GUEN, Valérie FAVE, Stéphanie LAOT.

Absents excusés ayant donné procuration :

Yveline BODILIS, Rodolphe GAGNEPAIN, Vincent LE VIOL, Laurence FORTIN.

Membres du Conseil: 19

Présents: 15

Ont pris part à la délibération : 19

Pour: 15 Contre: 4

Abstention:

Date de convocation: 28 mars

En exercice: 19

Secrétaire de séance : Elodie CORNEC

DEL 11-2023: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget principal établi par la commission des finances,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide par 15 voix pour et 4 contre :

D'adopter le budget primitif 2023, arrêté en dépenses et en recettes présentant chapitre par chapitre, le budget principal.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Lénaïc BLANDIN

2023

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Maire, A La Roche-Maurice, le 03/04/2023 Le Maire,

A La Roche-Maurice, le 03/04/2023

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.

Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 15 Nombre de suffrages exprimés : 19

VOTES: Pour: 15 Contre: 4

Abstention : ~

28/03/2023 Date de convocation :

Les membres du Conseil Municipal,

	//
PERROT Jean-François	
APPERE Emmanuelle	45
MILET Serge	m
SEHEDIC Rachel	SERVICE
CHELVEDER Benoît	
BODILIS Yveline	SERECLIC
BURGAUD Claire	
CORNEC Elodie	
GAGNEPAIN Rodolphe	Ro
GUEVEL Stéphane	
LE BIHAN Josiane	Liham
LE GUEN Eléonore	Ball
LE VIOL Vincent	

ARRETE ET SIGNATURES

FORTIN Laurence	
FÁVE Valérie	
GUEN Jean-Frédéric	
BLANDIN Lénaïc	
LAOT Stéphanie	
TOUVRON Johan	Section of the sectio

Certifió evécutoire par le Maire	compte tenu de la transmission en préfecture. le	e	et de la publication le	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 03 AVRIL 2023

L'an Deux Mille vingt-trois, le lundi trois avril à dix-huit heures trente minutes les membres du conseil municipal de la commune de La Roche-Maurice se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. Lénaïc Blandin, Maire, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

<u>Membres présents</u>: Lénaïc BLANDIN, Jean-François PERROT, Emmanuelle APPERE, Serge MILET, Rachel SEHEDIC, Benoît CHELVEDER, Elodie CORNEC, Stéphane GUEVEL, Josiane LE BIHAN, Eléonore LE GUEN, Claire BURGAUD, Johan TOUVRON, Jean-Frédéric GUEN, Valérie FAVE, Stéphanie LAOT.

Absents excusés ayant donné procuration:

Yveline BODILIS, Rodolphe GAGNEPAIN, Vincent LE VIOL, Laurence FORTIN.

En exercice: 19

Secrétaire de séance : Elodie CORNEC

Membres du Conseil: 19

Présents: 15

Ont pris part à la délibération : 19 Pour : 19 Contre :

Abstention:

Date de convocation: 28 mars 2023

DEL 12-2023 : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE LA VOIRIE ET DES INFRASTRUCTURES AUX COMMUNES OU SYNDICATS DU TERRITOIRE – PROGRAMME 2023

Le Maire informe que la convention d'assistance technique dans le domaine de la voirie et des infrastructures aux communes ou syndicats du territoire passée avec la Communauté d'Agglomération du pays de Landerneau-Daoulas (CAPLD) doit être renouvelée. Dans le cadre de la réalisation de travaux de voirie envisagés sur le territoire communal, il est proposé de la reconduire pour l'année 2023 pour la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage suivante :

Préparation d'un programme de travaux d'entretien et/ou de gros entretien de voirie assuré directement par les services communautaires, y compris une journée de suivi de travaux.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler la convention avec la CAPLD pour l'assistance technique dans le domaine de la voirie et des infrastructures aux communes.

Pour extrait conforme, Le Maire, Lénaïc BLANDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 03 AVRIL 2023

L'an Deux Mille vingt-trois, le lundi trois avril à dix-huit heures trente minutes les membres du conseil municipal de la commune de La Roche-Maurice se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. Lénaïc Blandin, Maire, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

<u>Membres présents</u>: Lénaïc BLANDIN, Jean-François PERROT, Emmanuelle APPERE, Serge MILET, Rachel SEHEDIC, Benoît CHELVEDER, Elodie CORNEC, Stéphane GUEVEL, Josiane LE BIHAN, Eléonore LE GUEN, Claire BURGAUD, Johan TOUVRON, Jean-Frédéric GUEN, Valérie FAVE, Stéphanie LAOT.

Absents excusés ayant donné procuration:

Yveline BODILIS, Rodolphe GAGNEPAIN, Vincent LE VIOL, Laurence FORTIN.

En exercice: 19

Secrétaire de séance : Elodie CORNEC

Membres du Conseil: 19

Présents: 15

Ont pris part à la délibération : 18

Pour: 18 Contre:

Abstention:

Date de convocation : 28 mars

DEL 13-2023 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2023

Conformément aux propositions de la Commission Vie associative, sport, culture, animation et patrimoine, les subventions suivantes sont soumises au vote du Conseil Municipal :

Subventions accordées année 2023

TOTAL USR	4 650,00	LA ROCHE SPORTS NATURE	600,00
LA ROCHE VTT	500,00	AAPPMA DE L'ELORN	500,00
CHÂTEAU PATRIMOINE ROCHOIS	400,00	CLUB DES PETANQUEURS	400,00
APE	1 000,00	SOCIETE DE CHASSE	400,00
LECTURE LOISIRS	900,00	LES ARCHERS	300,00
		COOPERATIVE ECOLE	
ROC'H TONIC	600,00	MATERNELLE	300,00
COOPERATIVE ECOLE ELEMENTAIRE	600,00	ANCIENS COMBATTANTS	300,00
LA ROCHE ACCUEILLE	500,00	COMITE DE JUMELAGE	720,00
1 2 3 SOLEIL	500,00	CKAR KARATE	300,00

TOTAL		15 270,00	
LA ROCHE SOLIDAIRE	400,00	ZIK ON THE	700,00
AMICALE ROCHOISE DES RETRAITES	300,00	TENNIS DE TABLE	400,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

D'autoriser Monsieur le maire à verser les subventions aux associations citées sur la présente délibération.

Pour extrait conforme, Le Maire, Lénaïc BLANDIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 03 AVRIL 2023

L'an Deux Mille vingt-trois, le lundi trois avril à dix-huit heures trente minutes les membres du conseil municipal de la commune de La Roche-Maurice se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. Lénaïc Blandin, Maire, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Membres présents: Lénaïc BLANDIN, Jean-François PERROT, Emmanuelle APPERE, Serge MILET, Rachel SEHEDIC, Benoît CHELVEDER, Elodie CORNEC, Stéphane GUEVEL, Josiane LE BIHAN, Eléonore LE GUEN, Claire BURGAUD, Johan TOUVRON, Jean-Frédéric GUEN, Valérie FAVE, Stéphanie LAOT.

Absents excusés ayant donné procuration:

Yveline BODILIS, Rodolphe GAGNEPAIN, Vincent LE VIOL, Laurence FORTIN.

En exercice: 19

Secrétaire de séance : Elodie CORNEC

Membres du Conseil: 19

Présents: 15

Ont pris part à la délibération : 19 Pour : 19 Contre :

Abstention:

Date de convocation: 28 mars 2023

DEL 14-2023 : DÉLÉGATION DE POUVOIR AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MAISON POUR TOUS CENTRE SOCIAL DE LANDERNEAU

La commune de La Roche Maurice souhaite engager un partenariat avec la Maison Pour Tous/Centre Social de Landerneau (MPT/CT) sur le volet de l'animation jeunesse.

Le partenariat concerne le territoire prenant en compte Landerneau, Pencran, Plouédern, Trémaouézan, Saint Urbain et La Roche Maurice.

Le projet de convention, en annexe de la présente délibération, traduit la volonté commune des membres du partenariat de collaborer activement à l'éducation et aux loisirs des jeunes autour de quatre axes principaux :

- Prendre en compte la population jeune comme composante d'une commune et d'un territoire de vie en favorisant la prise de responsabilité et la citoyenneté des jeunes,
- Impliquer les jeunes en les associant à la réflexion et à la mise en œuvre du projet jeunesse de façon à les rendre acteurs dans la vie locale,

- Apporter un accueil et un accompagnement de qualité et développer une offre de loisirs collectifs diversifiés mis en œuvre par une équipe d'animateurs qualifiés,
- Développer le partenariat local.

Il est proposé de déléguer au maire le pouvoir :

- De signer la convention de partenariat avec la Maison pour tous/Centre social de Landerneau,
- D'appliquer les droits et obligations introduites par la présente convention pour veiller à sa bonne application.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

D'autoriser Monsieur le maire à signer la convention de partenariat et d'appliquer les droit et obligations qui en découlent.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Lénaïc BLANDIN